

præsta, quæsumus, ut quem
protectorem veneremur in
terris, intercessorem habere
mereamus in cœlis. Qui vivis
et regnas in sæcula sæculo-
rum. Amen.

faites, nous vous en prions, que
le vénérant ici-bas comme pro-
tecteur, nous méritions de l'avoir
pour intercesseur dans le ciel. O
vous qui vivez et réglez dans les
siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

— o —
ASIE

(Suite.)

INDO-CHINE FRANÇAISE. — Bien que généralement prospère, cette possession a aussi ses misères. Par suite des impôts nouveaux, les Annamites des environs de Hué, Binh-Dinh, Qui-Nhon se sont présentés aux autorités françaises vêtus misérablement et « tondus », c'est-à-dire les cheveux rasés, ce qui est la plus grande marque de détresse.

D'autres se révoltèrent. Des répressions sévères ont été exercées, mais l'apaisement n'a pu avoir lieu en bien des endroits que grâce à l'action des missionnaires catholiques.

A Saïgon, il y eut aussi des troubles et de nombreuses arrestations ; les meneurs étaient en partie des exilés revenus du Japon, où habite le prétendant annamite Cuong-Duc. Enfin, des troubles ont ensanglanté les provinces de Battambang et d'Angkor, mécontentes d'avoir été détachées du Siam et annexées au Cambodge. Les chrétiens ont été sacrifiés, sous l'accusation de sympathie pour les Français.

L'Annam et le Tonkin, où l'on supposait jusqu'à 20 millions d'habitants, n'en auraient que 11 à 12 millions.

SIAM. — Le gouvernement a acheté des navires de guerre aux Japonais et les fait commander par des officiers danois. De nouveaux traités ont été conclus avec la France d'abord, et l'Angleterre ensuite. Ce second traité tend, dit-on, à donner aux Anglais les Etats siamois de Kelantan, Trenganou et Kedah. Cela doublerait l'étendue des possessions britanniques dans la presqu'île de Malacca.